



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE PHILIPPE-LAROCHE
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 24 JUILLET 2019 À 8 H**

Personne(s) présente(s) :

Guy Gilbert, président
Hélène Bergeron, Conseillère - District no 1
Alice Dignard, Conseillère - District no 2
Guy Gilbert, Conseiller - District no 3
Lucie Laroche, Conseillère - District no 4
Katy Duclos, Conseillère - District no 5
Lorne Trudel, Conseiller - District no 6

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

Personne(s) absente(s) :

Michel Beaulieu, Maire

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Gilbert, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Finances et Administration

- 2.1 Adoption des comptes à payer
- 2.2 Autorisation - Réaménagements budgétaires - 24 juillet 2019

3. Direction générale

- 3.1 Engagement - Capitaine temps plein
- 3.2 Engagement - Préventionniste temps plein
- 3.3 Engagement - Journalier / Chauffeur temporaire

4. Travaux publics

- 4.1 Autorisation de mandat - Services professionnels pour la production des plans et devis pour la réfection du chemin du Village
- 4.2 Adoption - Annulation de l'appel d'offres 19-485
- 4.3 Autorisation - Demande de subvention - Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale 2019
- 4.4 Autorisation de dépenses - Finalisation des travaux de réfection des collectrices locales (chemin du Brûlé)

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Autorisation - Demande de subvention - Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques



5.2 Autorisation de dépenses - Réparation de l'interbloc des allées d'accès - Centre communautaire

5.3 Autorisation de mandat - Mandat en architecture - Participation au processus d'intégration des arts

6. Urbanisme et développement durable

6.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement abrogeant le règlement numéro 09-207-27 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins de créer la zone forestière F-416.1 et d'apporter des ajustements aux normes sur les bâtiments accessoires en milieu forestier

7. Protection contre l'incendie

7.1 Aucun

8. Permis et inspections

8.1 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

9. Varia

9.1 Aucun

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

1.2 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 8 h 08.

253-2019

1.3 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Katy Duclos
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



254-2019

2.1 Adoption des comptes à payer

ATTENDU QUE le directeur du Service des finances et de l'administration a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer spéciale du 24 juillet 2019.

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Bergeron
 APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
 ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer spéciale du 24 juillet 2019 totalisant une somme de 274 411,38 \$ laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

255-2019

2.2 Autorisation - Réaménagements budgétaires - 24 juillet 2019

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Bergeron
 APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
 ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à effectuer les réaménagements budgétaires suivants au budget juillet 2019 prévoyant des ajustements de 53 390 \$ dont 24 390 \$ en revenus supplémentaires.

Poste	Débit	Poste	Crédit
01 234 72 002	-15 000 \$	02 701 05 447	15 000 \$
01 234 73 002	-5 000 \$	02 702 05 447	5 000 \$
01 234 75 007	-3 000 \$	02 701 44 610	3 000 \$
01 241 00 009	-1 390 \$	02 290 01 699	1 390 \$
02 702 30 141	3 000 \$	02 702 30 145	3 000 \$
02 610 00 141	15 000 \$	02 610 00 419	15 000 \$
02 110 01 315	2 000 \$	02 190 00 670	2 000 \$
02 110 02 315	3 000 \$	02 190 00 670	3 000 \$
02 230 00 419	6 000 \$	02 290 01 951	6 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

256-2019

3.1 Engagement - Capitaine temps plein

ATTENDU les recommandations du directeur du Service de la protection contre l'incendie;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
 APPUYÉ par Madame Katy Duclos
 ET RÉSOLU :

D'engager en date du 29 juillet 2019, monsieur Éric Richard à titre de « Capitaine temps plein » à l'échelon 8 des conditions salariales avec une reconnaissance de 3 année(s) d'ancienneté au 1^{er} janvier de l'année courante aux fins du calcul des vacances.

Le candidat aura un délai de trois (3) mois à compter de la date d'embauche pour avoir et maintenir son lieu de résidence à moins de 8 km de la caserne du Service de la protection contre l'incendie de la Municipalité de Lac-Beauport.



Toutes les autres conditions sont celles prévues aux conditions de travail en vigueur.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

257-2019

3.2 Engagement - Préventionniste temps plein

ATTENDU les recommandations du directeur du Service de la protection contre l'incendie;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Hélène Bergeron
ET RÉSOLU :

D'engager en date du 29 juillet 2019, monsieur Éric Ainscow-Lamontagne à titre de « Préventionniste temps plein » à l'échelon 3 des conditions salariales avec une reconnaissance de 3 année(s) d'ancienneté au 1^{er} janvier de l'année courante aux fins du calcul des vacances.

Le candidat aura un délai de trois (3) mois à compter de la date d'embauche pour avoir et maintenir son lieu de résidence à moins de 8 km de la caserne du Service de la protection contre l'incendie de la Municipalité de Lac-Beauport.

Toutes les autres conditions sont celles prévues aux conditions de travail en vigueur.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

258-2019

3.3 Engagement - Journalier / Chauffeur temporaire

ATTENDU les recommandations du directeur des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Katy Duclos
ET RÉSOLU :

D'engager en date du 29 juillet 2019, et ce, jusqu'au 1^{er} novembre 2019, monsieur Pascal Courchesne à titre de « Journalier - chauffeur » temporaire à l'échelon 6 des conditions salariales.

Toutes les autres conditions sont celles prévues aux conditions de travail en vigueur.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

259-2019

4.1 Autorisation de mandat - Services professionnels pour la production des plans et devis pour la réfection du chemin du Village

ATTENDU QU' un appel d'offres public numéro 19-484 a été produit pour « Services professionnels pour la



production des plans et devis pour la réfection du chemin du Village »;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
 APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
 ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à mandater, le plus haut pointage conforme, tel que décrit au document d'appel d'offres numéro 19-484.

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
ARPO	76 935,45 \$ Pointage 17.33
SLC	74 100,00 \$ Pointage 17.14
GBI	82 250,00 \$ Pointage 16.21
WSP	89 500,00 \$ Pointage 15.64
Pluritec	92 250,00 \$ Pointage 14.96
CHG	80 800,00 \$ Pointage 14.93
EMS Infrastructures	101 100,00 \$ Pointage 13.55
EQIP	Non conforme

Les sommes nécessaires devant être prises au Règlement d'emprunt no 707.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260-2019

4.2 Adoption - Annulation de l'appel d'offres 19-485

ATTENDU QUE l'addenda qui répondait aux questions des soumissionnaires n'a pas été publié sur le SEAO, le processus de sélection n'est pas transparent;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
 APPUYÉ par Madame Hélène Bergeron
 ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal de Lac-Beauport annule l'appel d'offres 19-485 et autorise de relancer un nouvel appel d'offres afin de garantir une transparence aux soumissionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261-2019

4.3 Autorisation - Demande de subvention - Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale 2019

ATTENDU le Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
 APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
 ET RÉSOLU :



D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et Infrastructures à déposer et signer le formulaire de demande de subvention dans le cadre du " Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale 2019 ".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

262-2019

4.4 Autorisation de dépenses - Finalisation des travaux de réfection des collectrices locales (chemin du Brûlé)

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Madame Katy Duclos
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à engager des dépenses pour réaliser le projet de « finalisation des travaux de réfection des collectrices locales (chemin du Brûlé) » pour un montant maximum de 70 000 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises au Règlement d'emprunt 687.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

263-2019

5.1 Autorisation - Demande de subvention - Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

Autoriser le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques*.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

264-2019

5.2 Autorisation de dépenses - Réparation de l'interbloc des allées d'accès - Centre communautaire

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à engager des dépenses pour réaliser le projet de « réparation de l'interbloc des allées d'accès - centre communautaire » pour un montant maximum de 5 570,00 \$ plus taxes.



Les sommes nécessaires devant être prises au fonds de roulement et remboursable sur 2 ans à partir de 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

265-2019

5.3 Autorisation de mandat - Mandat en architecture - Participation au processus d'intégration des arts

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Katy Duclos
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à mandater STGM pour « mandat en architecture - participation au processus d'intégration des arts » pour un montant maximum de 5 250,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises au Règlement d'emprunt 686.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement abrogeant le règlement numéro 09-207-27 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins de créer la zone forestière F-416.1 et d'apporter des ajustements aux normes sur les bâtiments accessoires en milieu forestier

Madame Hélène Bergeron donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement abrogeant le règlement numéro 09-207-27 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins de créer la zone forestière F-416.1 et d'apporter des ajustements aux normes sur les bâtiments accessoires en milieu forestier et le secrétaire-trésorier dépose ledit projet de règlement.

266-2019

8.1 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-198, la réalisation de certains permis requiert l'approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et documents et qu'il a émis des recommandations pour ces projets présentés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Bergeron
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

D'autoriser ou de refuser selon le cas, l'émission des permis, ci-après décrits au tableau synthèse.



No. demande de permis	Objet	Décision du conseil
2019-20023	PIIA - Autoriser l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m.c. - Règlement relatif au PIIA 09-198, chapitre 4 - 3, chemin du Grand-Duc, lot 2 784 014	Accepté
2019-20028	PIIA - Autoriser un usage complémentaire, un logement d'appoint, lors de la construction d'une résidence unifamiliale isolée - Règlement relatif au PIIA 09-198, chapitre 5 – 108 , chemin des Lacs, lot 4 622 525	Accepté
2019-20025	PIIA - Autoriser l'agrandissement d'une résidence à l'intérieur d'un secteur de fortes pentes et des bandes de protection - RCI 2010-41 art. 5.1.13 – 145 chemin des Granites, lot 1 497 670	Accepté

Que cette acceptation ne porte que sur l'objet décrit en fonction du règlement 09-198 et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation municipale et d'urbanisme.

Qu'aucun permis ne soit émis avant que le Service des permis et inspections ait analysé la demande de permis et affirme que la demande est en tout point conforme aux normes et règlements municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Période de questions

À 8 h 25, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

- 1- M. Armand Leblond demande dans le dossier du règlement sur les zones forestières si la contestation des zones contiguës était valide.
RP : Monsieur le président donne la parole au directeur général qui mentionne que oui.

Fin de la période de questions à 8 h 28.

11. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 8 h 28.

Guy Gilbert, maire

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier